

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 30 juin 2021

Date de publication précédente: –

No de fiche: 1108-7

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

425

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fil enduit de polytétrafluoroéthylène (PTFE). Satisfait aux normes de l'U.S.D.A. pour le contact minimal avec les aliments, et aux normes de la F.D.A. pour les lubrifiants en contact occasionnel avec les aliments (21 CFR 178.3620 (a)) et pour les résines au perfluorocarbone (21 CFR 177.1550). Pour l'utilisation avec le matériel de traitement des aliments jusqu'à 230 °C.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductSDSs@chesterton.com](mailto:ProductSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

##### Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeler Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
Tox Info Suisse: 145

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015.

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: SO

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations additionnelles: Aucun

**2.3. Autres dangers**

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Aux températures de plus de 260 °C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. A cause de la décomposition toxique, évitez de fumer (et lavez-vous les mains afin d'éviter la contamination par le tabac) lorsque vous utilisez des produits à base de PTFE.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Aucun				

<sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation:** Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

**Contact avec l'épiderme:** N'est pas applicable

**Contact avec les yeux:** N'est pas applicable

**Ingestion:** N'est pas applicable

**Protection des premiers secours:****4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260 °C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Utiliser des matériaux d'extinction appropriés pour les feux environnants.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des vapeurs toxiques peuvent être dégagées à des températures de plus de 260 °C. Le produit est inflammable en présence d'un taux d'oxygène égal ou supérieur à 95%, lorsqu'il est placé à proximité d'une source d'ignition.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Il est recommandé que les pompiers utilisent des appareils respiratoires indépendants pour se protéger des produits dangereux de décomposition.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer lorsqu'on manipule les produits au PTFE; se laver les mains après la manipulation pour éviter la contamination des produits contenant du tabac.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Fil enduit de polytétrafluoroéthylène (PTFE). Pour l'utilisation avec le matériel de traitement des aliments jusqu'à 230 °C. Se reporter aux instructions du produit et à la fiche technique pour des informations plus détaillées au sujet de l'application.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients dangereux	VME <sup>1</sup>		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Aucun				

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si ce produit est utilisé en présence de chaleur extrême, il faut utiliser un système local de ventilation.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire.

**Gants de protection:** Pas nécessaire en général.

**Protection des yeux et du visage:** Pas nécessaire en général.

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	solide	<b>Odeur</b>	aucun
<b>Couleur</b>	blanc	<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini
<b>Point initial d'ébullition</b>	n'est pas applicable	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas applicable
<b>Point de fusion</b>	n'est pas applicable	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0%
<b>% volatil (par volume)</b>	n'est pas applicable	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Point éclair</b>	n'est pas applicable	<b>Densité relative</b>	2,1 (poids spécifique)
<b>Méthode</b>	aucun	<b>Coefficient (eau/huile)</b>	n'est pas applicable
<b>Viscosité</b>	n'est pas applicable	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas applicable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes de plus de 260 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Fluor, trifluorure de chlore et composés associés, et métaux alcalins fondus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, des huiles raffinées au perfluorocarbène, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260 °C.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition****en usage normal:** Inhalation (vapeurs de décomposition du PTFE) et contact avec l'épiderme.**Effets graves:** Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.**Effets chroniques:** Il n'en existe pas de connu.**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient pas d'agent cancérogène figurant sur la liste du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).**Danger par aspiration:** N'est pas applicable**Autres informations:** Aucun**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

PTFE: Non-toxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

PTFE: non biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

N'est pas défini

**12.4. Mobilité dans le sol**

Solide. Insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur (n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE). Le matériau peut être stabilisé/solidifié ou incinéré pour l'élimination. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE**14.2. Nom d'expédition des Nations unies****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ**14.3. Transport hazard class(es)****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE**14.4. Groupe d'emballage****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE**14.5. Dangers pour l'environnement**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

N'EST PAS APPLICABLE

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE****Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun**Autres règlements de l'UE:** Aucun**15.1.2. Réglementations nationales****Tableaux des maladies professionnelles:** N'est pas applicable**Autres réglementations nationales:** Aucun**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition  
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:**  
 N'est pas applicable

**Mentions H pertinentes:** Aucun

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 30 juin 2021

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Nouvelle langue.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.